

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025_09_012-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 septembre 2025

Convocation du 24 septembre 2025

N° 2025_09_012

Objet : Infrastructures –Convention pour l'occupation du domaine public du SEBA

Le 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absente : Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Antoine ALBERTI, Vice-Président aux infrastructures, aux bâtiments et à la mobilité, rappelle aux conseillers que dans le cadre de ses compétences, La communauté de communes intervient régulièrement en réfection de chaussée sur les voies communautaires de son périmètre où sont implantées des conduites d'eau potable et d'assainissement du SEBA.

Les organes des réseaux (regards de visite, de ventouse, bouches à clé et ouvrages annexes) peuvent se retrouver recouvert par de l'enrobé ou du bicouche. Ces ouvrages sont indispensables pour la continuité du service et le SEBA intervient donc rapidement après réfection de chaussée pour les mettre à niveau

Ainsi pour gagner en efficience, l'intervention de l'entreprise réalisant à la fois le revêtement et la mise à la côte est proposée.

Aussi, considérant l'intérêt de rationaliser la réalisation des travaux, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver une convention cadre de mission de mandat entre la communauté de communes et le SEBA.

La maîtrise d'ouvrage serait alors assurée par la Communauté de communes en contrepartie d'une participation financière du SEBA pour la part lui incombant.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025_09_012-DE

SLOW

Approuve la convention cadre de mission de mandat avec le S.E.B.A telle que décrite ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention cadre de mission de mandat avec le S.E.B.A dans le cadre défini ci-dessus et tout documents s'y référents.

Le Président

Luc PICHON



le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO